

Mesdames, Messieurs les Maires des communes,
Mesdames, Messieurs les Présidents des établissements publics,
Mesdames, Messieurs les Directeurs des offices publics de l'habitat,

OBJET : Organisation de la promotion interne au titre de l'année 2026

Pièces jointes :

- Arrêté du Président du Centre de Gestion de la Moselle relatif aux lignes directrices de gestion en matière de promotion interne
- Bordereau de transmission de vos dossiers de Promotion Interne 2026

Conformément aux dispositions de l'article 33-5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite « de transformation de la fonction publique » et à son décret d'application n° 2019-1265 du 2 décembre 2019, il est rappelé que la procédure de promotion interne s'organise, pour l'année 2026, en application des lignes directrices de gestion (LDG) arrêtées à cet effet. Ces dernières constituent le cadre de référence pour l'appréciation des dossiers de proposition, lesquels seront soumis à l'examen des membres des commissions administratives paritaires (CAP). À l'issue de leurs travaux, les propositions d'inscription sur la liste d'aptitude seront transmises pour décision.

Eu égard au contexte électoral en cours, il est porté à votre connaissance que la session de promotion interne au titre de l'année 2026 se déroulera au mois d'octobre 2026. La date exacte d'examen des dossiers sera fixée ultérieurement, postérieurement au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Dans l'attente de cette précision, il vous est demandé de procéder au dépôt de vos dossiers de proposition d'inscription, **au plus tard le 10 juin 2026**. Cette démarche s'effectuera par voie dématérialisée, dans les délais impartis, via l'application « Promotion interne », accessible depuis l'espace « Collectivités » du site internet du Centre de Gestion (www.cdg57.fr), rubrique « Instances », puis « [Promotion interne](#) ». Ladite application, spécialement conçue pour faciliter la saisie et le suivi des dossiers, permet la conservation des éléments déjà transmis les années précédentes, seuls les nouveaux éléments devant faire l'objet d'une actualisation.

Cet espace dédié à la promotion interne vous permet par ailleurs de retrouver en téléchargement tous les documents utiles joints à ce courrier.

Je vous rappelle par ailleurs qu'une visioconférence de lancement de cette promotion interne aura lieu **le lundi 4 mai à 10h00**. Vous pouvez vous y inscrire sur le lien suivant : [VISIOCONFERENCE APPLICATION WEB PI 2026](#)

J'attire votre attention sur la nécessité d'être particulièrement vigilant à l'appréciation par l'autorité territoriale de la valeur professionnelle du fonctionnaire. En effet, au regard des critères, l'autorité territoriale doit déterminer **des ordres de priorité par filière des dossiers proposés.**

De même, au regard de ces critères, des pièces justificatives sont susceptibles de vous être demandées notamment si l'agent a exercé une activité privée, effectué des formations diverses ou encore en cas de changement de collectivité par voie de mutation.

S'agissant des conditions de nomination des agents au titre de la promotion interne fixées par chaque statut particulier des cadres d'emplois, veuillez-vous reporter au classeur « **Carrières territoriales** » édité par le Centre de Gestion de la Moselle, accessible dans son intégralité sur le site internet cdg57.fr rubrique « Collectivités » – « Carrières » – « Publication ».

A toutes fins utiles, et notamment pour vous permettre d'établir la priorisation de vos dossiers, je vous communique **les quotas prévisionnels** à la promotion interne 2026 :

Filière Administrative :

Attaché : **16 possibilités de nomination**

Attaché (2^{ème} condition d'accès, ouvert aux agents du cadre d'emploi de Secrétaire de Mairie) :

52 possibilités de nomination

Rédacteur principal 2^{ème} classe (avec examen) et rédacteur : **27 possibilités de nomination**

(à répartir entre les deux grades lors de la réunion en octobre 2026)

Rédacteur territorial **dérogatoire (uniquement pour les agents exerçant les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2000 habitants)** : pas de quota

Cette promotion interne dérogatoire s'adresse aux secrétaires de mairie **actuellement en fonction.**

Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur :

Les fonctionnaires **titulaires des grades d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe et de 1^{ère} classe** du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, **comptant au moins quatre ans de services publics effectifs dans les fonctions de secrétaire général de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants.**

L'exercice de fonctions de secrétaire général de mairie au grade d'adjoint administratif territorial et/ou en tant qu'agent contractuel est pris en compte, le cas échéant, pour le calcul de la durée de services de quatre ans.

A la différence des autres promotions internes, l'ancienneté de service est prise en compte pour sa durée totale pour cette promotion interne, même si la quotité horaire est inférieure au mi-temps.

Filière Technique :

Ingénieur (sans examen professionnel) : **5 possibilités de nomination**

Ingénieur (avec examen professionnel) : **5 possibilités de nomination**

Technicien principal 2^{ème} classe (avec examen) et technicien : **10 possibilités de nomination**

(à répartir entre les deux grades lors de la réunion en octobre 2026)

Agent de maîtrise : pas de quota (**Attention n'entre pas dans le champ des ordres de priorité par filière**)

Filière Médico-social :

Conseiller socio-éducatif : **1 possibilité de nomination**

Filière Culturelle :

Conservateur de bibliothèques : **1 possibilité de nomination**

Professeur d'enseignement artistique : **5 possibilités de nomination**

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2^{ème} classe (avec examen) et assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques : **1 possibilité de nomination**

(à répartir entre les deux grades lors de la réunion en octobre 2026)

Filière Police :

Chef de service de police municipale (avec examen) et chef de service de police municipale (sans examen) : **1 possibilité de nomination**

(à répartir entre les deux grades lors de la réunion en octobre 2026)

Filière Sportive :

Educateur des Activités physiques et sportives principal 2^{ème} classe (avec examen) et éducateur des Activités physiques et sportives (avec examen) : **99 possibilités de nomination**

(à répartir entre les deux grades lors de la réunion en octobre 2026)

Filière animation :

Animateur principal 2^{ème} classe (avec examen) et animateur : **3 possibilités de nomination**

(à répartir entre les deux grades lors de la réunion en octobre 2026)

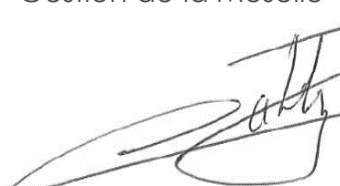
Par conséquent, pour les grades non référencés ci-dessus, aucune nomination ne sera possible pour l'année 2026; les quotas n'ayant pas été atteints. En conséquence, aucun classement et aucune notation des dossiers présentés ne seront effectués.

Pour tout complément d'information et toutes précisions utiles relatives à cette Promotion Interne au titre de l'année 2026, le service CAP reste à votre disposition sur une nouvelle adresse mail spécifique dédiée : promotioninterne@cdg57.fr .

Je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Montigny-Lès-Metz, le 29 avril 2026

Le Président du Centre de
Gestion de la Moselle


Vincent MATELIC
Maire de ROSSELANGE

